

-----  
**MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 11 octobre 2017**

Etaients présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, BERHAULT Jacques, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, PONTTHUS Nathalie, ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.

Mme le Maire demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour concernant une décision modificative budgétaire. Accord à l'unanimité.

### **1. ONF – Destination des coupes**

Jean-Louis GODARD présente la proposition de l'ONF concernant la destination des coupes 2018.

Après délibération les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents l'état d'assiette des coupes 2017/2018.

**Vente aux adjudications générales** : parcelles 2 et 4 = résineux façonnés à la mesure,  
Parcelles 8 et 9 = résineux façonnés bord de route

**Contrat d'approvisionnement** : parcelles 2, 4, 8, 9,15 et 16 = contrat résineux petits bois,

**Chablis** : vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant,

**Vente de gré à gré** selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faibles valeurs les parcelles 2, 4, 8 et 9.

Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique

Autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

### **2. CCA800 : Modification des compétences communautaires**

Considérant que la Communauté de communes s'est engagée dans la préparation active du transfert global de l'assainissement mais qu'elle souhaite disposer du temps nécessaire à cette préparation, Considérant que le passage de la compétence SPANC d'optionnelle à facultative permet de disposer du temps nécessaire pour préparer un tel transfert qui sera effectif au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de valider les modifications des compétences communautaires de la CCA800 :

- o Suppression de la compétence « SPANC » au sein de la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement »
- o Ajout au sein du groupe des compétences facultatives de la compétence SPANC (service public de l'assainissement non collectif)

### **3. Recrutement d'un agent recenseur**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu courant janvier – février 2018 sur la Commune de Villeneuve d'Amont.

Pour effectuer les opérations de recensement, un coordonnateur communal : Mme ROLET Joëlle a été nommée par arrêté (suppléante Agathe HENRIET). Il est maintenant nécessaire de recruter un agent recenseur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de recruter un agent recenseur
- Autorise la Maire à signer tout document y afférent.

### **4. Décisions modificatives budgétaires**

Pour équilibrer le manque de crédits sur le budget de l'eau, il y a lieu de prendre une délibération de modifications budgétaires. Accord à l'unanimité.

#### - budget eau:

Augmentation du compte 74 + 5 000

Augmentation du compte 61523 +5 000

#### - budget commune:

##### fonctionnement

Augmentation du compte 657364 +5 000

Diminution 023: - 5 000

##### Investissement:

Diminution 021: -5 000

Augmentation du 1641: + 5 000

## POINTS A VOIR

**Recrutement secrétaire de Mairie :** La date limite de remise des candidatures était fixée au 06 octobre. Nous avons reçu 13 candidatures. Les élus se réuniront le mardi 17/10 à 20h00 pour étudier les offres et convoquer les candidats.

### Suivi des dossiers :

**MAS LE CHATEAU :** Martine GRASSA a pris contact avec Mme OUDOT, Notaire à Levier (diplômée en droit des collectivités territoriales), pour évoquer avec elle le projet de cession des locaux de la MAS Le Château.

Jean-Louis GODARD demande également qu'un contact avec un service juridique soit pris afin d'avoir un avis indépendant d'une étude Notariale.

D'autre part, avant de débiter une étude de faisabilité pour l'installation éventuelle du RPI, il est indispensable que les écoles (RPI et Eveil ainsi que la Commission scolaire de la CCA800) soient consultées pour établir un cahier des charges. Une réunion sera programmée.

**Appartement locatif de l'école :** Le premier artisan devant intervenir doit commencer les travaux en novembre. Une réunion de chantier sera organisée entre la Commission bâtiment, les adjoints et les entreprises afin d'organiser les interventions des uns et des autres.

### Comptes rendus :

**CCA 800 :** Compte-rendu du Conseil Communautaire affiché et envoyé par mail aux Conseillers. Embauche d'un ingénieur par la CCA800 et la Communauté de Communes de Frasne (subventionné à 80%) pour l'étude technique du transfert de la compétence eau et assainissement.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Travaux de la rue de la Vierge : Suite à la réunion avec l'entreprise MALPESA et le Maître d'œuvre, le commencement des travaux se fera au printemps prochain. L'entreprise entretiendra la route durant l'hiver.
- AMO : Réunion le jeudi 16 novembre à 15h30 à la Mairie avec l'agence Au-delà du Fleuve.
- **DDT : les restrictions d'eau sont toujours d'actualité sur les Communes de la Haute Chaine ainsi que les Communes qui y sont rattachées dont Villeneuve.**
- Location de la salle par Festidiable : Rappel de la limitation des entrées à 120 personnes.

La séance est levée à 22H10

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 13 octobre 2017, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 13 octobre 2017  
Mme la Maire,  
Martine GRASSA.